

Le lien *des*



Josérahbliens



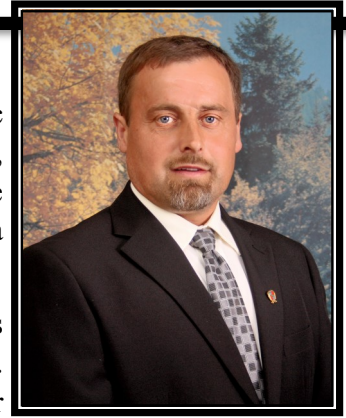
Photo : Mélanie Roy

Mot du maire

Bonjour,

Le coup d'envoi de la construction de vos installations municipales est lancé, avec l'annonce officielle, la prise de photos et tout, nous n'avons pas pensé à ces aspects, mais bon, beau projet, belle annonce tout le monde est content. Nous devrions être capable de vous recevoir dans vos nouveaux bureaux à l'automne. Tout le monde va être content.

À la dernière séance du conseil, nous avons pris connaissance de nos états financiers 2021, les grandes lignes sont résumées un peu plus loin dans ce bulletin. De plus, le tableau ci-dessous, extrait du profil financier édition 2021 pour Saint-Joseph-des-Érables, établit le comparatif de la municipalité avec la MRC, la région administrative et l'ensemble de tout le Québec.



Sommaire des comparaisons avec différents groupes

	Municipalité	Classe de population	MRC	Région administrative	Tout le Québec
Données de 2020 :					
Taxes de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	72,63 %	65,16 %	66,86 %	73,35 %	60,72 %
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement	32,56 %	38,23 %	27,89 %	26,21 %	19,46 %
Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU	0,01 \$	1,15 \$	2,65 \$	2,13 \$	2,19 \$
Endettement total net à long terme par unité d'évaluation	14 \$	1 735 \$	3 970 \$	4 497 \$	7 246 \$
T.G.T. uniformisé	1,1182 \$	0,9665 \$	1,4736 \$	1,1517 \$	1,0178 \$
Charge fiscale moyenne des logements	1 481 \$	1 543 \$	1 843 \$	1 960 \$	2 184 \$

Plusieurs autres dossiers sont sur la table ce printemps, comme à l'habitude, il nous fera plaisir de vous faire part des suivis en temps et lieu. Donc à suivre!

À la prochaine!

Jeannot Roy, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **5 avril**, le conseil municipal :

- Dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2021
- Donne avis de motion et adopte le projet de règlement numéro 251-22 relativement au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;
- Accepte la modification concernant l'augmentation de la superficie à déneiger au contrat de déneigement avec le ministère des Transports ;
- La directrice générale fait rapport aux membres du conseil concernant les déclarations de ceux-ci qui ont participé à la formation en éthique et déontologie en matière municipale ;
- Accepte le protocole d'entente, dans le cadre du programme RÉCIM, liant la municipalité et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- Planifie les travaux de voirie à effectuer en 2022 dans la municipalité ;
- Demande à la MRC Robert-Cliche la possibilité de créer un programme d'aide aux entreprises agricoles pour l'acquisition d'une presse à plastique agricole.

Bureau municipal

Vous avez besoin d'une information ou vous désirez rencontrer notre personnel, il nous fera plaisir de vous accueillir, afin de bien vous répondre. Pour que votre visite soit agréable, la municipalité vous suggère de communiquer avec notre personnel avant de vous déplacer, afin de vous assurer de la présence ou de la disponibilité de celui-ci au bureau. Vous pouvez nous rejoindre par téléphone au 418-397-4772 ou par courriel à municipalite@stjosephdeserables.com

Futur bureau municipal

Le 4 avril dernier, le chantier du futur bureau municipal a officiellement été lancé. La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est fière de vous présenter des photos des premiers coups de pelle. Vous verrez donc évoluer ce projet situé au 238, routes des Fermes cet été. Au cours des différentes étapes de construction, il nous fera plaisir de vous partager des photos sur notre page Facebook.

Photos : Sophie Fortier



Rapport du vérificateur financier

Présenté à la séance ordinaire du 5 avril dernier, le rapport financier, pour l'année 2021 révèle des revenus de fonctionnement de 853 512 \$, des dépenses de 730 075 \$ pour un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 123 437 \$. Le surplus accumulé de fonctionnements est de 401 700 \$ en date du 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2020, il y avait un surplus accumulé non affecté de 278 263 \$.

Dégel et nids de poule

En cette période de dégel déjà amorcée, plusieurs pancartes et cônes seront installés dans la municipalité, afin de signaler les différents endroits problématiques sur la route. Nous sommes conscients des désagréments qui peuvent vous étes occasionnés par l'altération des routes. Soyez assurés que nous effectuerons les réparations nécessaires lorsque nous aurons les conditions optimales pour le faire. En attendant, nous vous rappelons d'être vigilants et de redoubler de prudence lors de vos déplacements.

Capsule 40e anniversaire

L'année 2022 marque le 40e anniversaire de la Fondation Marguerite-Jacques. La Fondation, organisme sans but lucratif, voit le jour le 15 octobre 1982. Sa mission est de promouvoir la musique sous toutes ses formes. Elle le fait en offrant des bourses aux étudiants qui poursuivent leur formation postsecondaire en musique.

Qui était Marguerite Jacques? Marguerite est née dans une famille de musiciens en 1912 à Saint-Joseph-de-Beauce. Elle obtient son baccalauréat en piano à l'Université Laval et s'inscrit à des cours d'orgue. Elle devient l'organiste attitrée de l'église de Saint-Joseph pendant près de 45 ans.

Nous vous invitons à suivre notre programmation du 40e anniversaire sur notre page Facebook. Vous y découvrirez les modalités pour la présentation des demandes de bourses 2022, des informations concernant les administrateurs, les boursiers et quelques surprises.

Pour information, veuillez contacter madame Lucie Duval, secrétaire-trésorière au 418-397-6038.



Invitation

FORMATION

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Saint-Joseph-des-Érables

Quand ?
Le 11 juin à 10h

Où ?
Site du moulin des fermes
318, rang des Érables

Joignez-vous à nous pour une utilisation optimale de votre composteur !
Inscrivez-vous à : gmr@beaucerc.com

N'oubliez pas, vos bacs de compostage vous seront livrés cet été! Inscrivez-vous!

FORMATION

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

C'EST GRATUIT!

QUAND ? OÙ ?

5 MAI 19H : ST-ALFRED
9 MAI 19H : ST-FRÉDÉRIC
11 MAI 19H : ST-ODILON
16 MAI 19H : BEAUCEVILLE
17 MAI 19H : ST-JULES
18 MAI 19H : ST-VICTOR
19 MAI 19H : ST-SÉVERIN
24 MAI 19H : ST-JOSEPH-DE-BEAUCE
11 JUIN 10H : ST-JOSEPH-DES-ÉRABLES

Réservez votre place à
gmr@beaucerc.com ou au 418 774-9828



Crédit d'impôt prolongé

Le crédit d'impôt pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles est un crédit remboursable et temporaire du Québec qui vise à appuyer financièrement les propriétaires qui doivent entreprendre des travaux de réfection de leurs installations d'assainissement des eaux usées pour se conformer aux obligations imposées par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Ce crédit est prolongé jusqu'au **31 mars 2027**.

Vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles si, entre autres, les conditions suivantes sont remplies :

- vous résidiez au Québec le 31 décembre de l'année visée par la demande (ou le jour où vous avez cessé de résider au Canada);
- vous ou votre conjoint avez conclu une entente après le 31 mars 2017 et avant le 1^{er} avril 2027 avec un entrepreneur qualifié afin qu'il réalise des travaux portant sur des installations d'assainissement des eaux usées à l'égard d'une habitation admissible (soit, en règle générale, une habitation située au Québec dont vous êtes propriétaire et qui constitue votre lieu principal de résidence ou, à certaines conditions, un chalet dont vous êtes propriétaire);
- les dépenses engagées pour ces travaux ont été **payées dans l'année visée par la demande**.

Ce crédit d'impôt s'applique pour les années 2017 à 2027 seulement.

Le crédit d'impôt maximal qui peut être accordé pour votre habitation, pour les années 2017 à 2027, est de 5 500 \$.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet : <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-mise-aux-normes-dinstallations-dassainissement-des-eaux-usees-residentielles/>

La municipalité vous informe

Permis

Avec la belle température qui arrivera bientôt, plusieurs seront tentés d'effectuer des travaux. Avant d'entreprendre ces travaux, il y a certaines informations à savoir.

Avez-vous besoin d'un permis de construction ou non ?

La réglementation prévoit qu'un permis de construction est nécessaire pour :

- Édifier, installer, modifier ou agrandir un bâtiment ainsi que d'y effectuer des rénovations majeures.
Ce n'est toutefois pas obligatoire si les travaux consistent à l'entretien normal de la construction, sans changer les fondations, la structure, les divisions intérieures, l'apparence extérieur, les ouvertures (fenêtres, portes, etc.) et que le coût des travaux représente une dépense de moins de 10 000 \$.
- Installer une piscine creusée, hors terre ou démontable

Voici quelques exemples de ce qui prend un permis

- ◆ Agrandir / construire une remise ou une habitation ;
- ◆ Déplacer un bâtiment ;
- ◆ Changer le type de revêtement extérieur et du toit de sa résidence ;
- ◆ Ajout ou modification des ouvertures pour fenêtres et portes ;
- ◆ Modifier sa galerie et en profiter pour l'agrandir ;
- ◆ Toute rénovation mineur coûtant plus de 10 000 \$;
- ◆ Implanter une piscine.

Voici quelques exemples de ce qui ne prend PAS un permis

- ◆ Les travaux de peinture ;
- ◆ Réfection d'une galerie sans en changer les dimensions ;
- ◆ Implantation d'une clôture (des normes s'appliquent) ;
- ◆ Implantation d'une haie (des normes s'appliquent) ;
- ◆ Refaire sa toiture sans en changer les matériaux et la structure.

Si vous avez des questions plus spécifiques pour votre futur projet, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal par téléphone ou par courriel.

Récupération plastique agricole

Le 31 mars dernier, une démonstration de la presse à plastique a eu lieu à la ferme Catoche dans le cadre du projet de récupération des plastiques agricoles.

L'organisme AgriRÉCUP et la MRC Robert-Cliche étaient sur place, afin de présenter le fonctionnement de cette presse à plastique aux agriculteurs présents. La compression des plastiques à la ferme à l'aide d'une presse permet aux agriculteurs de mieux gérer la matière et facilite la récupération. Elle permet de réduire la quantité de déchets qui se retrouvent dans vos poubelles.

Pour ceux qui n'ont pas pu être présents et qui désirent des informations, vous pouvez contacter madame Corinne Tardif-Paradis à la MRC Robert-Cliche au 418-774-9828 ou par courriel à pdza@beaucerc.com



Photos : Sophie Fortier

Biscuits à l'érable

<https://erableduquebec.ca/recettes/biscuit-lerable/>



Ingrédients

- ◆ 1 tasse de farine tout usage
- ◆ 1 c. à thé de bicarbonate de soude
- ◆ 1 c. à thé de levure chimique
- ◆ 1 tasse de flocons d'avoine à cuisson rapide
- ◆ 1 gros œuf
- ◆ 1 tasse de sucre d'érable
- ◆ 1½ tasse de crème sure
- ◆ Pépites d'érable, au goût

Préparation

1. Préchauffer le four à 180 °C (350 °F).
2. Dans un bol, tamiser ensemble la farine, le bicarbonate de soude et la levure, puis ajouter les flocons d'avoine.
3. Dans un autre bol, mélanger l'œuf et le sucre d'érable en fouettant. Ajouter la crème sure à l'érable.
4. Incorporer le mélange sec au mélange liquide et remuer légèrement.
5. Étaler à l'aide d'une cuillère à crème glacée de 50 g (environ 2 oz) en espaçant suffisamment les portions (minimum 2po).
6. Saupoudrer de belles pépites d'érable sur le dessus avant la cuisson.
7. Cuire au four 15 minutes.



Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

139, rue Ste-Christine, Suite P5
Saint-Joseph-de-Beauce QC G0S 2V0
Tél. : (418) 397-4772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :


Règlement 251-22 relativement au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022, le Conseil a adopté le projet de règlement no 251-22 RELATIVEMENT AU CODE D'ÉTIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNCIPAUX. Ce règlement a pour objet de remplacer tout règlement antérieur relatif code de déontologie des employés municipaux, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal. La *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé.

Le conseil municipal prévoit adopter le règlement en question à la séance ordinaire prévue le 3 mai prochain.

Toute personne peut prendre connaissance dudit projet de règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce dix-neuvième jour du mois de avril 2022.


Marie-Josée Mathieu
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la MRC Robert-Cliche, représentée par le directeur général, monsieur Jacques Bussières, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le jeudi 12 mai 2022, à 10 heures, à la salle du Poète William-Chapman au 111-A, 107^e Rue à Beauceville pour défaut de paiement des taxes foncières et scolaires sur ces immeubles si ces taxes ne sont pas payées avec les intérêts et les frais encourus avant la vente.

Certains frais s'ajouteront aux montants ci-dessous décrits et ils seront annoncés au moment de la vente.

Dossier :	1	Taxes municipales :	6 503.84 \$
Publication :		Taxes scolaires C.S. Beauce-Etchemin :	1 546.79 \$
Matricule :	7810 09 3471	Intérêts :	
Propriétaire :	Ferme Basclou inc.	Total :	8 050.63 \$
Situation :	AUTRES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS SITUÉS AU : 185, rang 1 à Saint-Alfred		
Description sommaire :	Lot : 4 697 462, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Beauce		
Dossier :	2	Taxes municipales :	
Publication :		Taxes scolaires C.S. Beauce-Etchemin :	199.62 \$
Matricule :	6828 08 5601	Intérêts :	29.91 \$
Propriétaire :	Julien Burnier	Total :	229.53 \$
Situation :	AUTRES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS SITUÉS AU : 681 rue Saint-Pierre à Saint-Frédéric		
Description sommaire :	Lot : 4 219 534, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Beauce		
Dossier :	3	Taxes municipales :	1 403.65 \$
Publication :		Taxes scolaires C.S. Beauce-Etchemin :	
Matricule :	9234 22 9632	Intérêts :	
Propriétaire :	Alexandre Martel	Total :	1 403.65 \$
Situation :	AUTRES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS SITUÉS AU : 239 rue Langevin à Saint-Odilon-de-Cranbourne		
Description sommaire :	Lot : 4 340 971, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Beauce		
Dossier :	4	Taxes municipales :	1 110.64 \$
Publication :		Taxes scolaires C.S. Beauce-Etchemin :	
Matricule :	9329 16 9356	Intérêts :	\$
Propriétaire :	Gestion San 2010 Inc.	Total :	1 110.64 \$
Situation :	AUTRES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS SITUÉS AU : 10 ^e rang Ouest à Saint-Odilon-de-Cranbourne		
Description sommaire :	Lot : 4 341 042, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Beauce		
Dossier :	5	Taxes municipales :	1 403.65 \$
Publication :		Taxes scolaires C.S. Beauce-Etchemin :	
Matricule :	9135 15 2439	Intérêts :	\$
Propriétaire :	Gestion San 2010 Inc.	Total :	1 403.65 \$
Situation :	AUTRES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS SITUÉS AU : 299 rue Bélair à Saint-Odilon-de-Cranbourne		
Description sommaire :	Lot : 4 340 737, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Beauce		

***Prenez note que des frais administratifs de 500 \$ s'ajoutent au montant des taxes dues et que d'autres frais encourus avant la vente pourraient s'ajouter à ces montants.**

Pour toute autre information, vous pouvez communiquer avec la MRC Robert-Cliche par courriel au : mrcrc@beaucerc.com ou par téléphone au 418-774-9828 poste 221.

Donné à Beauceville, ce 14^e jour de mars 2022.


Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier

Séance de conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **3 mai à 19 h 00, au 135, rue Ste-Christine**. Nous vous communiquerons le numéro de local sur notre page Facebook.

Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



Le ménage du printemps ne veut pas dire : « Je mets tout dans le bac bleu ». Voici quelques endroits accrédités pour récupérer de manière écoresponsable.



ça va où ?

- pneus hors d'usage :

garagiste, détaillant, concessionnaire

- vieux gallons de peinture :

Dépôt Eco-peinture

pires ou batteries :

bacs à disposition dans les pharmacies, épiceries, magasins d'électroniques

- ampoules et tubes fluorescents :

Dépôt Recyclflu

Ordures ménagères



À partir du **16 mai**, jusqu'au **19 septembre** inclusivement, la cueillette des ordures ménagères se fera chaque semaine.

Consultez votre calendrier de cueillette ou consultez notre site internet pour vous le procurer.

Pour nous joindre



Saint-Joseph-des-Érables

Bureau municipal :

Directrice générale : Marie-Josée Mathieu

Téléphone : 418 397-4772

Courriel : municipalite@stjosephdeserables.com

Envoi de photos : info@stjosephdeserables.com

Site internet : www.stjosephdeserables.com

Maire : Jeannot Roy 418 397-5650

Directeur des travaux publics : Louis-Marie Lessard 418 397-5820

Responsable de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment : Christine Mansour
permis@stjosephdeserables.com

Personne désignée : Christine Mansour permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux : Alain Busque 418 397-4358 poste 233

Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00